



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 12 août 2025

### Vigilance canicule : mesures prises sur le département de la Haute-Garonne

Météo-France maintient le département de la Haute-Garonne en **vigilance rouge** canicule au minimum jusqu'au mercredi 13 août à 6h, en raison de la poursuite de l'épisode caniculaire en cours.

#### 1/ Description de la situation et évolution prévue

Alors que pour la nuit de mardi à mercredi verra les températures minimales augmenter à 24°C, pour le reste de la semaine, les températures maximales en journée pourraient se situer autour des 38°C.

#### 2/ Le risque incendie : mesures prises et bonnes pratiques

##### Les mesures de restrictions prises pour limiter le risque incendie en forêt

Afin de limiter le risque de départ de feu de forêt, au vu des prévisions météorologiques et de l'analyse de l'Office National des Forêts, **Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a pris des mesures de restrictions des usages en forêt, en complément de l'arrêté préfectoral portant réglementation de l'emploi du feu dans le département.**

Ainsi, à compter de ce jour, il est **temporairement interdit, sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne**, jusqu'au lundi 18 août 2025 à 12h et pour tous les massifs forestiers supérieur à 4 hectares :

- **le camping sauvage et tout apport de feu** (ou assimilé) ;
- **l'utilisation de tout appareil ou matériel susceptible de provoquer un départ de feu**, soit directement (échauffement, production d'étincelles : disquette, feu d'artifice), soit indirectement (broyeur, chaîne de tronçonneuse) ;
- **les travaux agricoles, voiries et tout autre activité susceptible de générer un départ de feu à moins de 200 mètres des massifs boisés** (hors ensilage du maïs, en raison du faible risque généré).

Sont également interdits par arrêté préfectoral à compter de mercredi 13 août à 12h, sur l'ensemble du département, jusqu'au lundi 18 août 2025 à 12h :

- **les spectacles pyrotechniques** (usages artifices F1, F2, F3, F4 / T1, T2) ;
- **les lâchers de dispositifs susceptibles de s'envoler et comportant une flamme** (dits aussi lanternes volantes, célestes, chinoises et thaïlandaises).

La durée de ces différentes mesures sera réévaluée en fonction de l'évolution des conditions météorologiques, du vent et de l'humidité en particulier nocturne des végétaux.

La réglementation des usages du feu est consultable via le lien suivant : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-biodiversite-et-foret/Foret/Prevention-des-incendies-de-foret/L-emploi-du-feu/Emploi-du-feu-en-Haute-Garonne>

## Réflexes et bonnes pratiques

L'actualité nous montre l'impérieuse nécessité d'être vigilants face au risque d'incendie, tant au regard de la situation météorologique et hydrologique du département, que des comportements à adopter. **Il apparaît nécessaire de rappeler que 9 feux sur 10 sont d'origine humaine** : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin, peuvent suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes seulement.

Ces comportements peuvent avoir de graves conséquences sur la nature, détruire des habitations, des entreprises et des campings, mais aussi tuer des animaux et menacer des vies humaines. Alors cet été, [soyons vigilants et adoptons les bons réflexes](#) :

- vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer ;
- vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber ;
- vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également débroussailler votre jardin en dehors de la période à risque ;
- vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

## 3/ Avec ces fortes chaleurs, les risques sont démultipliés à tous les niveaux

### Employeurs, renforcez les mesures de prévention

L'employeur a l'obligation de tenir compte de l'évolution des conditions climatiques et d'adapter les mesures de prévention en conséquence qu'il transcrit dans son document unique d'évaluation des risques (DUERP).

Il est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs.

En cas d'épisode de chaleur intense, une quantité d'eau potable fraîche suffisante est fournie par l'employeur, qui doit être maintenue au frais, tout au long de la journée de travail.

L'eau destinée à la boisson est à proximité des postes de travail, notamment pour les postes de travail extérieurs.

Plus d'informations sur : <https://occitanie.dreets.gouv.fr/Vigilance-canicule-rouge-et-orange-Employeurs-renforcez-les-mesures-de>.

En phase de vigilance canicule rouge, l'employeur doit également procéder à une réévaluation quotidienne des risques encourus par chacun des salariés et décider de l'arrêt du travail si nécessaire, notamment pour les travaux accomplis à une température très élevée et comportant une charge physique importante.

## Attention au risque de noyades !

Avec la hausse des températures pour ces prochains jours dans le département, de nombreux Hauts-garonnais vont chercher à se rafraîchir et à se baigner. Or, ces températures caniculaires augmentent le risque de noyades.

**Faites attention à l'hydrocution (choc thermique), surveillez en permanence les enfants, choisissez un lieu de baignade surveillé et tenez compte de votre forme physique.**

## Route des vacances : conduire par fortes chaleurs

### Avant de partir :

- pensez à prendre de l'eau en quantité suffisante pour pallier l'éventualité de bouchons importants ;
- emportez un brumisateur ;
- équipez votre véhicule de pare-soleil ou de films solaires pour la lunette arrière et les vitres latérales arrières (ils protègent du soleil, réduisent la luminosité et la température à l'intérieur de l'habitacle) ;
- vérifiez l'état de votre véhicule et les niveaux avant le départ car le véhicule peut lui aussi souffrir de ces fortes chaleurs qui favorisent la surchauffe du moteur.

### Lors du départ :

- autant que possible, décalez votre voyage en dehors des heures les plus chaudes (notamment entre 12h et 16h) ;
- consultez régulièrement les informations mises à jour par Météo France : <http://vigilance.meteofrance.com/> ;
- évitez les heures de pointe afin d'éviter de longues heures d'attente dans les bouchons ;
- pour vous informer de l'état du trafic, consultez le site : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/conseils-pour-une-route-plus-sure/dossiers-thematiques/les-grands-departs-en-vacances>

La canicule désigne une période de chaleur intense pour laquelle les IBM (indicateurs bio météorologiques) atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs et est susceptible de constituer un risque sanitaire notamment pour les populations fragiles ou surexposées.

Pour la Haute-Garonne, les seuils d'alerte sont : 21° pour les IBM min et 36° pour les IBM max.

**Le rappel des gestes à adopter est à retrouver [sur notre site internet](#)**

**Pour tout renseignement complémentaire**

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/canicule>

<https://www.vivre-avec-la-chaleur.fr/>

## **LA CANICULE ET SES CONSÉQUENCES LES GESTES À ADOPTER !**

Si vous connaissez des personnes âgées, isolées, handicapées ou fragiles, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite régulièrement et incitez-les à s'inscrire sur le registre mis en place par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles.

**En amont des fortes chaleurs, les personnes fragiles peuvent par ailleurs, en lien avec leur entourage :**

- prévoir le matériel nécessaire pour lutter contre la chaleur (brumisateur, ventilateur, ...);
- faire une liste des lieux climatisés (ou frais) où se rafraîchir près de chez elles (grande surface, commerce, cinéma, musée, ...);
- ne pas hésiter à demander conseil à leur médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

**Durant les fortes chaleurs, les réflexes à adopter par tous et notamment par les personnes fragiles les plus à risques afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :**

- buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée, ...);
- évitez les activités physiques et sportives aux heures les plus chaudes (11h -21h) et en plein soleil ;
- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer.